



Compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2010

Présents : ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – CAZENAVE M – ESTEBAN P - GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Absente : BERRETTE S

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 1^{ER} avril 2010 adressé par internet.
Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

I Emprunt pour les travaux du forage

Monsieur Bedos présente au conseil municipal la proposition de prêt de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon et du Crédit Agricole d'un montant de 400 000 € et 500 000 € pour financer les travaux de construction du forage. La proposition de la Caisse d'Épargne est la plus intéressante.

Monsieur Bedos propose au conseil municipal d'emprunter 500 000 € plutôt que 400 000 €, car les taux d'intérêts sont exceptionnellement bas actuellement et le montant prévisionnel des travaux du forage est de 577 000 € ttc. Il propose donc un prêt de 500 000 € sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 3.46 %, avec échéance trimestrielle et amortissement constant. La première échéance s'élèvera à 12 658.33 € et cela ne pénalisera pas le budget cette année. Il précise qu'en 2012, un prêt du budget SPEA se termine. De plus une augmentation de l'eau sera effectuée pour la facturation 2011.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

II Restauration du pont « Chemin de Vailhan »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises pour l'étude, le diagnostic et le projet de réparation du pont « Les Couderous » situé « Chemin de Vailhan » car une étude réalisée par la DDE préconise la consolidation de cet ouvrage ou son remplacement :

SAS GAUTHIER : 2 250 € ht - SEDOA : 4 500 € ht - SARL GEBOA : 2 550 € ht

La société CARAYOL n'a pas soumissionné.

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise la mieux disante, la SAS GAUTHIER.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le choix de l'entreprise GAUTHIER.

III Avenant « Travaux de réaménagement de l'école et restaurant scolaire » de l'entreprise Roq'Alu

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 de l'entreprise Roq'Alu pour un montant de 1 625 € ht concernant la pose de stores à l'ancien bâtiment de l'école.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet avenant.

IV Questions diverses

1) Augmentation du tarif de l'eau 2010

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de l'eau pour la facturation 2011 afin de financer les travaux du forage et son entretien et conformément aux directives de l'agence de l'eau qui accorde les subventions à la condition que le prix de l'eau ne soit pas inférieur à 0.70 € le m³.

Depuis 2009, l'eau et l'assainissement sont à 0.86 €. Il propose le tarif à 0.95 € pour la facturation 2011.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce tarif.

2) Nomination de l'école

Monsieur Martin propose au conseil de délibérer pour la nomination de l'école et d'attribuer le nom de « Louis AUTHIE », instituteur à Neffies, mort pour la France en 1915, dont le nom est mentionné sur une plaque apposée sur la bâtisse de l'école. Cette nomination avait été évoquée lors de précédentes réunions du conseil mais pas validée.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce nom pour l'école de Neffies.

V Informations

1) Création d'un lotissement

Monsieur le Maire dit qu'un lotisseur lui a présenté un projet de constructions de villas individuelles sur un terrain privé. Un chemin communal inutilisé traverse le terrain. L'aménagement est à la charge du lotisseur (zone IINA). Une participation financière de 150 000 € pour la vente du chemin communal et les aménagements extérieurs déjà effectués par la mairie lui a été demandée.

2) Pose d'un ralentisseur au lotissement « Le Clos Saint-Alban »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les habitants du lotissement « Le Clos Saint-Alban » qui souhaitent la pose d'un ralentisseur et l'aménagement de l'aire de jeux. La commune propose d'accéder à ce souhait,

sous réserve que cette installation soit validée par les 2/3 des colotisseurs. Un courrier a été adressé au Président du syndic du lotissement pour qu'il demande l'accord des propriétaires, sans réponse à ce jour.

3) Conteneurs du SICTOM sur la voie publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier au Sictom pour intervenir auprès des Neffiessois qui laissent leurs conteneurs à ordures ménagères sur la voie publique après le passage du SICTOM.

4) Les Séniories

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu un promoteur pour un projet de résidence retraite « Les Séniories ». Le promoteur est à la recherche d'un terrain d'un minimum de 2 ha. Cette réalisation est à l'étude et le conseil municipal sera informé de l'avancement de ce projet lors des prochaines réunions.

5) Etude pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que Hérault-Energie lui a demandé si la commune était intéressée par une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette étude.

Le conseil municipal est clos à 19 h 30.